Pays de Chantonnay
Communauté de communes

Synthèse des aides économiques

Nature des dépenses subventionnables	Plancher et/ou plafond des dépenses subventionnables	% de l'aide	Subvention maximum	Conditions spécifiques d'attribution
Pour les entreprises commerciales, artisanales et industrielles				
1 Aide aux loyers	-	60 % sur les 3 premiers mois de loyer	1 000 €	Disposer, en cœur de bourg, d'un point de vente ouvert au public et avoir une surface de vente inférieure à 400 m² L'aide ne peut être demandée que dans les 6 mois suivant la création ou la reprise de l'entreprise Sont exclues les industries
2 Aide à l'immobilier d'entreprises	Plancher : 5 000 € HT Plafond : 33 333 € HT	30 %	10 000 €	Disposer d'un point de vente ouvert au public et avoir une surface inférieure à 400 m² Sont éligibles les dépenses relatives à la rénovation du local commercial, à sa modernisation, à sa mise aux normes et aux travaux sur sa façade Sont exclues les loueurs de fonds, les professions libérales réglementées, les industries
3 Aides pour la récupération des eaux de pluie	Plafond : 5 000 € HT	20 %	1 000 €	Sont éligibles les entreprises employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros Sont exclues les loueurs de fonds, les professions libérales réglementées
4 Aide à la création de places de stationnement perméables végétalisées	250 € HT par place réalisée	-	5 000 €	
5 Aide pour la mise en œuvre des préconisations du CAUE	Plafond : 25 000 € HT	20 %	5 000 €	

Pour les entreprises agricoles				
7 Aide aux équipements de défense contre l'incendie	Plafond : 5 000 €	30 %	1 500 €	Sont éligibles les dépenses d'ouvrages et d'équipements immobiliers Les ouvrages réalisés doivent être conformes aux prescriptions (SDIS, etc.) et normes d'hygiène
8 Aide à l'aménagement d'un point de vente à la ferme	Plafond : 5 000 €	30%	1 500 €	
9 Aide à l'échange parcellaire	Plafond : 600 €	50 %	300 €	